Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20260415-9042026DCOM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

DATE DE CONVOCATION : 08/04/2026

DATE D'AFFICHAGE : 08/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à 20 heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves DESMIDT.

Etaient présents : Mesdames GAUDIN, LOPEZ, RÉHAULT et TESSIER. Messieurs BAUDÉ, BERTRAND, BOHUON, DESMIDT, ESNAULT, GRIVET, MALLE et MOORES.

Absents excusés : Madame VIEL Christine qui a donné pouvoir à Monsieur BAUDÉ Hervé. Madame GORJU Rozenn qui a donné pouvoir à Madame RÉHAULT Marie-Annick. Madame MOUAFFIK Camélia qui a donné pouvoir à Monsieur BERTRAND Sylvain.

Monsieur MOORES Christophe a été élu secrétaire de séance.

OBJET N° 9.04/2026 : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAIRIE – BIBLIOTHEQUE – SALLE ASSOCIATIVE

Suite à une modification cette délibération annule et remplace la délibération n° 3.01/2026 du Conseil Municipal en date du 29/01/2026.

Monsieur le Maire expose le projet suivant : Phase 2 du projet de redynamisation du centre bourg de Saint Symphorien portant sur la construction d'une mairie – bibliothèque – salle associative.

Le coût prévisionnel révisé des travaux s'élève à : 1 285 200,00 € HT, soit 1 542 240,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE le projet de construction d'une mairie – bibliothèque – salle associative- pour un montant de 1 285 200,00 € HT, soit 1 542 240,00 € TTC**

- **ADOPTE le plan de financement ci-dessous :**

Collectivité : COMMUNE DE SAINT SYMPHORIEN
Plan de financement prévisionnel de l'opération de : Construction mairie - bibliothèque - salle associative

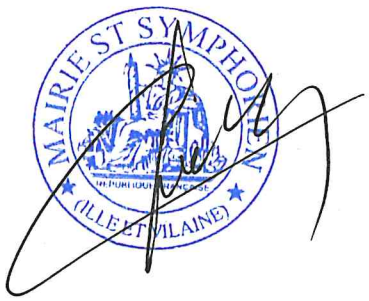
Coût estimatif de l'opération				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	**Nom du prestataire**	**Montant (HT)**	**dont montant accessibilité (catégorie 2/B)**	**dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)**
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Maîtrise d'œuvre	CELESTE Architecture	121 745.00 €		
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
Géomètre - relevé topo		5 000.00 €		
Bureau de contrôle + SPS + Géotechnique		24 770.00 €		
Sous-total MOE/Études		151 515.00 €		
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
Construction mairie - bibliothèque - salle associative		1 285 200.00 €		
Panneau de communication		1 000.00 €		
Publicité appel d'offres		800.00 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		1 287 000.00 €	0.00 €	0.00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		**1 438 515.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20260415-9042026DCOM-DE

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	**à préciser le cas échéant**	**sollicité ou acquis**	**Montant (HT)**	**Taux**
Fonds européens			75 000.00 €	5.21 %
ETAT (DETR - DSIL)	DSIL		280 000.00 €	19.46 %
Conseil régional			100 000.00 €	6.95 %
Conseil départemental			100 000.00 €	6.95 %
DRAC			100 000.00 €	6.95 %
Fonds de chaleur			50 000.00 €	3.48 %
EPCI				0.00%
Sous-total aides publiques	**Taux de financement public**		705 000.00 €	49.01 %
	Fonds propres - emprunt		733 515.00 €	
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		733 515.00 €	50.99 %
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			**1 438 515.00 €**	

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Maire,
Yves DESMIDT.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- *Affiché (ou notifié) le :* 15 AVR. 2026
- *Transmis au représentant de l'Etat le :* 15 AVR. 2026